

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 08 mars 2023

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 mars 2023 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

**Présents** : Nadège NICOLAS, Sylvie BABIGEON (visioconférence), Jean-Philippe BOLLE, Estelle MERCIER (en visioconférence), M. Jean-Pierre GARCELON, Michel FICK

**Absent(es) excusé(es)** : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Arnaud BERNEZ

**Nombre d'administrateurs en exercice** : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Florence LEGROS à Jean-Philippe BOLLE  
Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GARCELON

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Par délibération n°2020/010 en date du 04 février 2020, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée notamment à faire face à l'augmentation constatée de l'encours des prêts sur gages. Après consultation, cette ligne de crédit a été souscrite auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour un montant de 300 000 euros, sur une durée de 3 ans.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance au 30 avril 2023.

Il convient de pouvoir solliciter les établissements de crédit pour contracter une nouvelle ligne de trésorerie, qui entrera en vigueur à partir du 01 mai 2023 pour une durée de 3 ans. Cette ligne est destinée principalement au financement complémentaire de l'activité « prêts sur gages ».

Compte tenu de la consommation réellement constatée de l'actuelle ligne de trésorerie, il est proposé de fixer le montant de la nouvelle ligne à hauteur de 300 000 €, assorti d'une autorisation de découvert (dont le taux d'intérêt serait identique à la ligne de crédit) destinée à couvrir d'éventuels besoins complémentaires pendant une courte durée.

Aussi, En cas d'évolution significative et durable des besoins en trésorerie du Crédit Municipal de Nancy, le contrat prévoira la possibilité d'augmentation du montant total de la ligne, par avenant, dans la limite de 500 000 €.

PROF. 54  
160323

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité (Jean-Pierre GARCELON ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 euros
- Autorise le directeur à souscrire une ligne complémentaire en fonction de l'évolution de l'activité dans la limite de 500 000 euros.

*Pour extrait conforme,*  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle de légalité le <i>16/03/2023</i> Affiché le <i>16/03/2023</i>
--

